

DÉPARTEMENT

Puy-de-Dôme

Commune de BESSE



CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal

du Plan : 692

concession N° : Répertoire n° 403

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par M. TARTIERE Arthur époux CHABAUD Marie
demeurant à Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme)
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture
particulière de lui même et de son épouse

ARRÊTE :

Article premier. — Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à
l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,
une concession de perpétuelle durée
à compter du 10 octobre 1969
de deux mètres superficiels.

Article 2. — Cette concession est accordée à titre de (1) :
— concession nouvelle.
— ~~renouvellement de concession~~
— ~~concession de réversion~~

Article 3. — La concession est accordée moyennant la somme totale de CENT CINQUANTE
FRANCS qui a été versée dans la caisse
du receveur municipal suivant quittance N° 539 du 10 octobre 1969

Article 4. — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du
titulaire de la concession.

Article 5. — Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au rece-
veur municipal.

Fait en Mairie, le dix octobre mil neuf cent soixante neuf

Le Maire,

à 10% = 24 F

Enregistré à Besse A. C.
le 27 OCT 1969 19 Fo 100 Cse. 426/7

Reçu vingt quatre francs.
Le Receveur de l'Enregistrement, f

Claud



Le Concessionnaire

Arthur

(1) Rayer les mentions inutiles.